

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0280-177

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
0280-000 SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT**

ATTENDU la présentation du projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-18339_26-06-18 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2026;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :**

- ARTICLE 1 Le règlement no 0280-000 sur la circulation et le stationnement est modifié dans la mesure prévue aux articles suivants.
- ARTICLE 2 L'annexe 36 est modifiée de la façon suivante :
- « Zone jaune - rue Perreault, côté est, de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi sauf exception ».
- ARTICLE 3 L'annexe 37 est modifiée par l'ajout de la rue suivante :
- « Zone 3 : rue Perreault, côté ouest, pour les numéros civiques 5, 13, 17, 18, 18A, 20 et 22 ».
- ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le Maire,

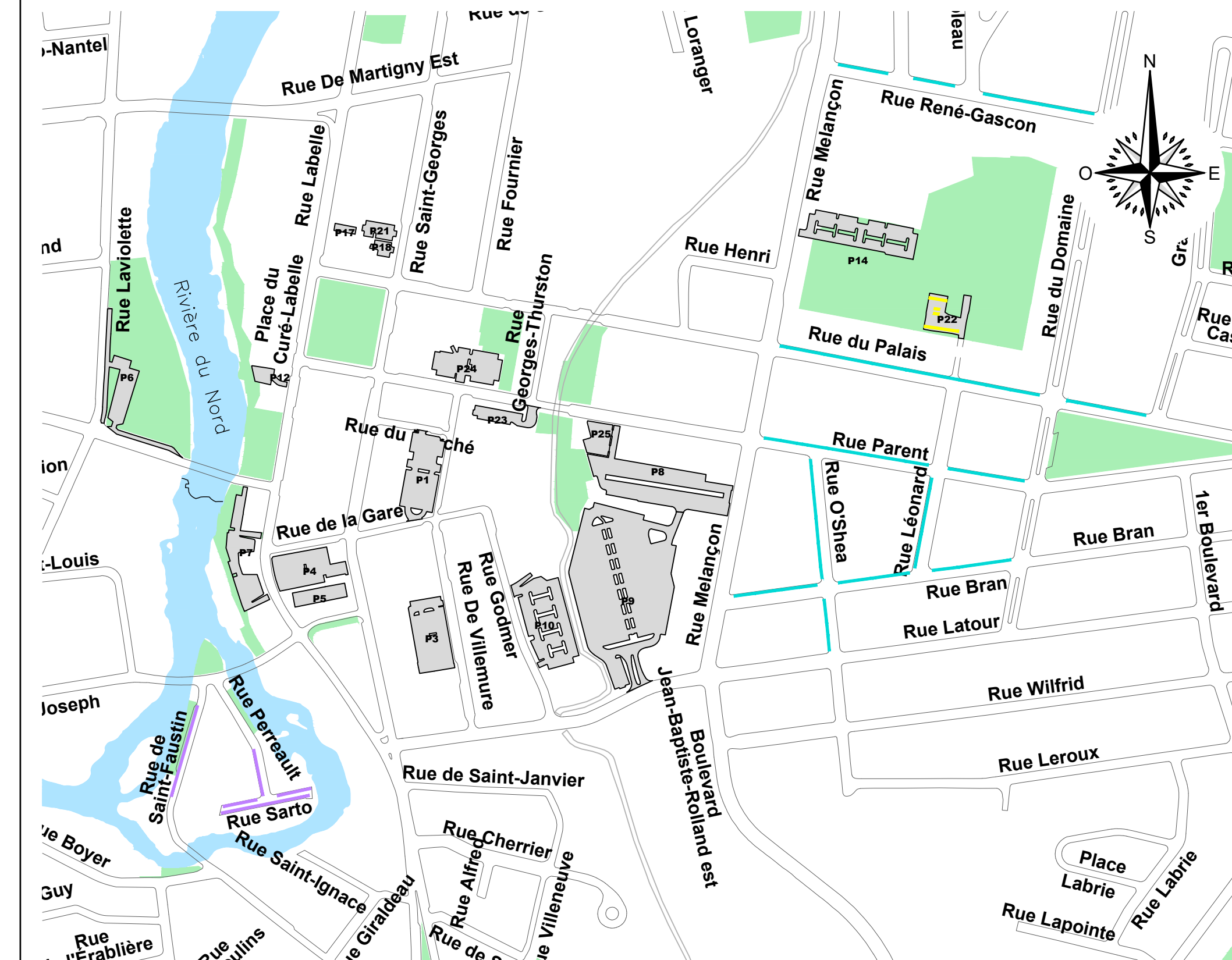
RÉMI BARBEAU

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/v/

Avis de motion : 16 juin 2026
Présentation : 16 juin 2026
Adoption : 14 juillet 2026
Entrée en vigueur : ***



Stationnement municipal

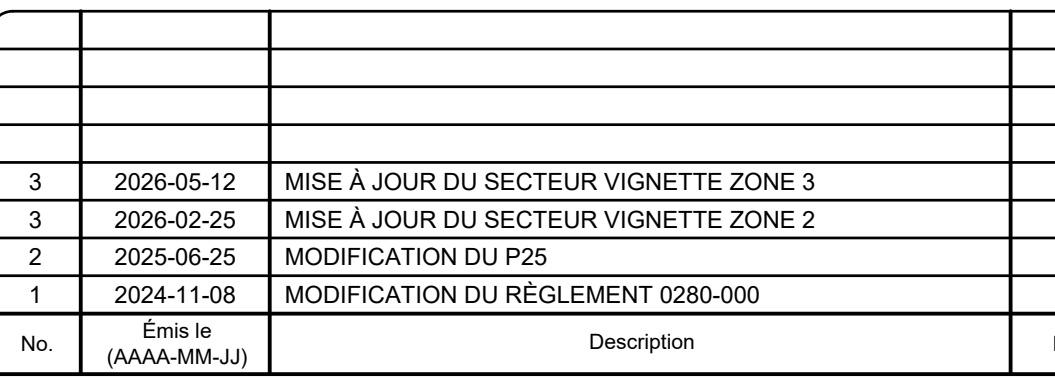
Zone 1 : Réserve pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

Zone 2 : Stationnement interdit en tout temps sauf pour les détenteurs de vignette résident

Zone 3 : Réserve pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

Zone 4 : Réserve pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

LA VIGNETTE EST ÉMISE GRATUITEMENT PAR LE SERVICE DES FINANCES, AVEC
CHAUQUE DE RÉSIDENCE ET CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE.
CHAQUE CITOYEN VISÉ REÇOIT UNE VIGNETTE PAR VÉHICULE, POUR LA PÉRIODE
DU 15 AOÛT AU 14 AOÛT DE L'ANNÉE SUIVANTE. CES DERNIÈRES PEUVENT ÊTRE
REMPLACÉES ADVENANT UNE PERTE OU UN VOL. ELLES DOIVENT ÊTRE
APPOSÉES DANS LE COIN SUPÉRIEUR GAUCHE DE LA VITRE ARRIÈRE DU
VÉHICULE.



 Ville de
SAINT-JÉRÔME

Service de l'ingénierie
10, rue Saint-Joseph, bureau 102
Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7G7
Tél.: 450-436-1512

Sceau:		Conception:	
		Chargé(e) de projets:	
Echelle Hor:	1:5000	Echelle Vert:	
N° projet:		N° dessin:	
VP 2023-46		ANNEXE 37	